

201	23/08/2017	BE 0450.723.069	18	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17477.00034	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Renaissance**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Pré de la Blanche Maison N°: 34 Boîte:

Code postal: 1421 Commune: Ophain-Bois-Seigneur-Isaac

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Nivelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0450723069

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-11-2012

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

28-06-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

HAYWOOD Gerald

Avenue des Marnières 7
1410 Waterloo
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Administrateur

MASSART Michel

Avenue des Bouvreuils 31
1301 Bierges
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Président du Conseil d'Administration

DE NEVE DE RODEN Brigitte

Avenue Jules César 25

1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Administrateur

FRONVILLE Danielle

Rue des Garennes 26
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Secrétaire général

COURTIN Patrice

Rue Alexis Willems 11
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Administrateur

EMMANUÉLIDIS Stéphane

Rue de la Légère Eau 65
1420 Braine-l'Alleud
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Administrateur

FOSSION Jean

Domaine Fuji 6
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 30-06-2018

Trésorier

BDO BEDRIJFSREVISOREN - RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00023)

BE 0431.088.289
Da Vincilaan 9/E6
1930 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 16-06-2016

Fin de mandat: 17-06-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

MILIS Dominique (A01900)

Da Vincilaan 9/E6
1930 Zaventem
BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>1.242.161</u>	<u>1.288.442</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>1.242.161</u>	<u>1.288.442</u>
Terrains et constructions		22	1.158.801	1.216.678
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	1.158.801	1.216.678
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	37.007	39.452
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	37.007	39.452
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	16.273	27.955
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	16.273	27.955
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	30.080	4.356
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>716.199</u>	<u>792.655</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>103.259</u>	<u>105.424</u>
Créances commerciales		40	52.470	52.987
Autres créances		41	50.788	52.437
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>559.841</u>	<u>576.358</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>49.376</u>	<u>107.277</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>3.723</u>	<u>3.596</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.958.360</u>	<u>2.081.096</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>1.451.965</u>	<u>1.622.780</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	553.286	553.286
Patrimoine de départ		100	553.286	553.286
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	98.978	227.096
Subsides en capital		15	799.701	842.398
PROVISIONS	5.3	16	<u>25.415</u>	<u>43.353</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	25.415	43.353
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>480.980</u>	<u>414.964</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	100.000	100.000
Dettes financières		170/4	100.000	100.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	100.000	100.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	369.373	314.219
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	41.778	16.757
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	41.778	16.757
Dettes commerciales		44	24.957	22.114
Fournisseurs		440/4	24.957	22.114
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	143.818	113.923
Impôts		450/3	26.194	17.140
Rémunérations et charges sociales		454/9	117.624	96.782
Dettes diverses		48	158.820	161.425
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	158.820	161.425
Comptes de régularisation		492/3	11.607	745
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.958.360	2.081.096

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.247.111	1.263.287
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.110.560	949.161
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	84.920	85.590
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		43.353
Autres charges d'exploitation		640/8	240.349	261.383
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-188.718	-76.199
Produits financiers	5.5	75	62.921	59.247
Charges financières	5.5	65	2.321	3.185
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-128.118	-20.138
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-128.118	-20.138

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	98.978	227.096
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-128.118	-20.138
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	227.096	247.234
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	98.978	227.096

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	1.044
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1.044	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	1.044
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.044	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	2.293.918
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	38.639	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.332.557	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	1.005.476
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	84.920	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.090.396	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>1.242.161</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.212.081	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Provision pour charges fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
25.415

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

100.000**DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes reçus sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes reçus sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Dettes fiscales échues**

9072

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	21	24
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	20	20,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	30.142	28.825

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	851.603	727.960
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	248.642	217.389
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	10.316	3.812
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	15,3	7,5	20 ETP		20,8 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	23.240	6.902	30.142 T		28.825 T
Frais de personnel	102	855.131	255.429	1.110.560 T		949.161 T

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel		3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice					
Nombre de travailleurs	105	15	6		18,8
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	15	6		18,8
Contrat à durée déterminée	111				
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	6	2		7,2
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201	3	1		3,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	3			3
de niveau universitaire	1203		1		0,8
Femmes	121	9	4		11,6
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211	3			3
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	2		6,5
de niveau universitaire	1213	1	2		2,1
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130		1		0,8
Employés	134	15	4		17,5
Ouvriers	132		1		0,5
Autres	133				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	13	29	20
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	14	31	20,8

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	19
Nombre d'heures de formation suivies	5802	210	5812	220
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	7.483	5813	8.416
dont coût brut directement lié aux formations	58031	6.923	58131	7.829
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	560	58132	587
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Généralités:

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescrits du droit comptable belge tenant compte également des exigences de l'Awiph en matière de présentation de ces comptes annuels. Les règles d'évaluation décrites ci-après ont été arrêtées par le Conseil d'administration le 19 mars 2008.

Prise en charge des produits et des charges:

Les comptes annuels ont été établis sur la base du principe comptable de spécialisation des exercices. Le compte de résultats comprend l'ensemble des charges et des produits relatifs à l'exercice, que ceux-ci aient ou non donné lieu à des mouvements de trésorerie.

Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires inclus et déduction faite des amortissements pratiques. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation de ces immobilisations. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes:

Droit d'emphytéose: 99 ans

Constructions: 33 ans

Installations, machines et outillage: 5 à 10 ans

Mobilier: 10 ans

Matériel roulant: 5 ans

Créances:

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur jugées nécessaires par l'association lorsque leur remboursement à l'échéance est compromis ou incertain.

Placements de trésorerie:

Les placements de trésorerie sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les sorties de portefeuilles sont évaluées selon la méthode premier entré/premier sorti (FIFO).

Valeurs disponibles:

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Subsides et dons spécifiques:

Les subsides et dons spécifiques reçus en vue de financer des actifs immobilisés déterminés sont repris au passif du bilan pour leur valeur initiale et sont pris en résultat prorata temporis au même rythme que les biens qu'ils ont servi à financer.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus:

Les dettes à plus d'un an et les dettes à un an au plus (dettes de fonctionnement) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Dettes sociales:

Les dettes sociales sont évaluées à leur valeur nominale.

Dons reçus de particuliers et d'entreprises:

Les dons reçus de particuliers et d'entreprises sont comptabilisés en produits au moment de leur encaissement par l'Association.

Subventions reçues de l'AWIPH:

Les subventions de l'AWIPH sont comptabilisées en produits sur la base des notifications d'octroi définitif de celles-ci.



Tél. : +32 (0)2 352 04 90
Fax : +32 (0)2 351 04 87
www.bdo.be

Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid, 92
B-1310 La Hulpe

RENAISSANCE ASBL

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
de l'association pour l'exercice
clos le 31 décembre 2016**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de l'association Renaissance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association Renaissance pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.958.359,76 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 128.118,12 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association Renaissance au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

La Hulpe, le 6 juin 2017



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Dominique Milis